



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 72353

Texte de la question

On remarque depuis quelques années un certain revirement dans l'orientation professionnelle des jeunes. En effet, il n'est plus rare de voir des bacheliers engagés dans des études universitaires de premier voire second cycle changer subitement et radicalement d'orientation à cause d'un manque de débouchés. Ainsi il est de plus en plus constaté un passage de filières universitaires vers des filières professionnelles sanctionnées par un CAP qui, elles, proposent des débouchés. Ce mouvement a été partout constaté par les organismes consulaires ou publics de formation. Alors même qu'ils ont tous plus de vingt ans, ont au moins le Bac, voire des diplômes universitaires, ils se sont engagés à passer un CAP en une année - une formation accélérée, pour éviter le chômage. Ces jeunes qui ont très souvent galéré deux ou trois ans en fac arrivent dans ces centres de formation vraiment motivés, car ils savent qu'il y a au bout des emplois à prendre. Mais pour saisir cette deuxième chance, certaines écoles professionnelles pionnières ont dû organiser des filières séparées, avec une pédagogie particulière, estimant qu'elles ne pouvaient pas mettre dans la même classe des jeunes gens de quinze-seize ans et des jeunes adultes qui sont passés par la fac. Ils passent leur CAP en un an au lieu de deux, sont dispensés des cours de français ou de maths. Par ailleurs, il a été constaté que certains employeurs ne voyaient pas à la base l'intérêt de proposer des formations aux jeunes déjà diplômés. En effet, ils sont moins malléables que les apprentis de seize ans, et ils doivent les payer plus. Pour changer les mentalités, certaines écoles ont pris l'heureuse initiative de créer un réseau d'employeurs favorables à l'accueil de stagiaires plus âgés. Toutefois, la situation est difficile à changer. Malgré cela, l'initiative essaime. Le creux démographique qui touche les jeunes de moins de vingt ans, candidats naturels aux formations à l'apprentissage, oblige à regarder chez les plus grands si les écoles veulent garder leurs classes ouvertes. Toutefois un important frein subsiste : une désaffection persistante liée à une image dévalorisée des métiers manuels dans notre pays. Aujourd'hui, il est important d'oeuvrer afin que le secteur de l'apprentissage puisse partir à la conquête des candidats et tant mieux s'ils ont déjà un Bac, ou un Deug, car c'est pour lui gage de former in fine des salariés adaptables et innovants, voire des futurs entrepreneurs qui le seront tout autant. Or force est de constater que le plan présenté par le Gouvernement visant à relancer l'apprentissage dans notre pays n'a pas vraiment ciblé et concentré ses efforts d'information et d'adaptation de l'apprentissage vers ce public. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement de lui indiquer les mesures urgentes qu'il compte prendre au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72353

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2005, page 7776